collège La Fontaine Antony

LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT AU COLLEGE

Témoin ou victime, ne restez pas muet !

QU'EST-CE QUE LE HARCELEMENT ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée dans le temps qui peut-être :

- Verbale (insultes, moqueries, humiliations)
- Physique (coups, bousculades, vols)
- Psychologique (isolement, rejet du groupe)

Il peut être de nature numérique (24h/24, 7j/7 par l'intermédiaire des réseaux sociaux)

MON ENFANT EST VICTIME DE HARCELEMENT

Les signes révélateurs

La victime peut connaître des états anxieux ou dépressifs, un repli sur soi, des troubles du comportement, du sommeil ou de l'appétit.

Elle peut s'infliger des automutilations et sombrer dans l'échec scolaire.

Que puis-je faire ?

J'échange avec mon enfant, je liste les signes du harcèlement, je lui explique qu'il doit refuser cette situation, qu'il existe des solutions, et qu'il n'est pas seul face à son problème.

- **Je prends rendez rendez-vous avec le collège (CPE, Professeur principal ou Direction).** J'expose en détail ce que subit mon enfant. Je me renseigne sur les mesures prises pour le protéger.
- **Si la situation est avérée,** le collège mettra en œuvre, avec moi, les solutions adaptées pour que mon enfant ne subisse plus cette violence.
- Je peux également contacter le **3020** (numéro vert)
- **Mon enfant peut avoir peur de parler :** Je le rassure, je lui demande ce qu'il souhaite, et je lui affirme que les adultes sont là pour le protéger, l'aider, et faire cesser la violence qu'il subit.

MON ENFANT EST VICTIME DE CYBERHARCELEMENT

Souvent, le cyberharcèlement est lié à des violences entre élèves. La victime est alors exposée à ces violences 24h/24 et 7j/7, connait un état d'insécurité constant et se trouve encoure plus fragilisée et isolée.

- **Je signale les contenus, les messages, les commentaires qui portent atteinte à mon enfant.**
  La plupart des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, Youtube…) permettent de signaler les cyberviolences, mais les adolescents ne le savent pas toujours. Si vous avez du mal à trouver les formulaires en ligne, vous pouvez également signaler les contenus illicites sur la plateforme Pharos (www.internet-signalement.gouv.fr)
- Je prends rendez-vous avec le collège (CPE, Direction) afin de faire part de la situation de manière détaillée. L'équipe éducative pourra vous aider à prendre en charge la situation.

COMMENT PREVENIR LE HARCELEMENT ET SES CONSEQUENCES ?

Que puis-je faire ?

- **Je m'informe** sur ce qu'est le harcèlement, les différents signes révélateurs (site ministériel : http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/)
- **J'invite mon enfant au dialogue** sur cette question afin de savoir s'il est concerné ou sensibilisé directement et/ou indirectement par ce phénomène.
- **Je reste attentif** à son utilisation des réseaux sociaux
- **Je luis explique** que ces situations sont inacceptables, qu'elles peuvent entraîner des conséquences graves, y compris à long terme, et qu'il existe de multiples solutions possibles.

VICTIME OU TEMOIN ? DANS TOUS LES CAS, JE N'ATTENDS PAS J'ALERTE.

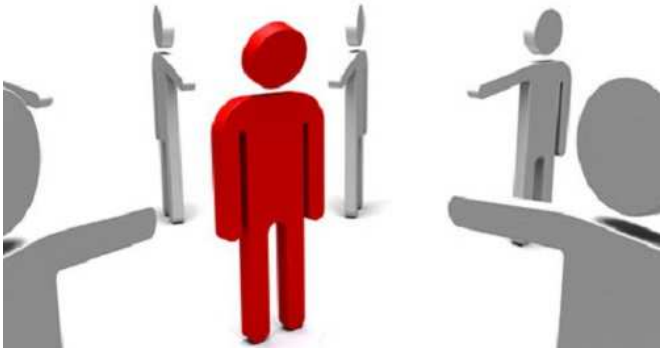

Le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas

Si tu es victime

1 Se confier

N'aie pas honte ou peur des représailles ! Ose te confier à un adulte du collège mais aussi à tes parents, à ton grand frère ou ta grande sœur. Ne laisse jamais la situation s'installer dans le temps.

2 Se protéger

Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe, ce sont des informations très personnelles.

3 Signaler un abus

Sur Facebook, tu peux signaler un contenu abusif et «bloquer» les amis qui n'en sont pas.
Les comptes des agresseurs peuvent eux aussi être bloqués. Va faire un tour sur ce centre d'aide: **www.facebook.com/safety/**

4 Téléphoner

Si tu es victime de harcèlement à l'École, tu peux appeler le **numéro gratuit «Stop Harcèlement»**

5 Porter plainte

Dans les cas les plus graves, il est possible de porter plainte contre l'auteur du harcèlement. C'est à tes parents, qui sont tes représentants légaux, d'effectuer cette démarche.

Si tu es témoin

6 Soutenir

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart de la classe. Ne participe pas à cet isolement forcé et n'hésite pas à aller leur parler.

7 Ne pas rire

S'il cesse d'avoir une «majorité silencieuse», ou pire, un public hilare face à lui, l'agresseur arrêtera sans doute ses brimades. Les témoins ont un grand rôle à jouer contre le harcèlement à l'école.

8 En parler

Adresse-toi à un délégué de classe ou à un adulte du collège si tu es témoin d'un cas de harcèlement. S'il existe des médiateurs, ils peuvent aider à dénouer la situation.

9 Ne pas participer

Si tu reçois un message ou une photo humiliante «à faire tourner», supprime le message plutôt que de le transférer à tes amis. Tu pourras ainsi briser la chaîne du harcèlement.

10 Convaincre

Si le harceleur fait partie de ton groupe d'amis, essaie de le raisonner et de comprendre pourquoi il agit ainsi. Vouloir faire du mal aux autres est aussi un signe de mal-être.

Si vous êtes parents

Vous êtes parent de témoin

Si vous apprenez par votre enfant, par d'autres élèves ou d'autres parents qu'un élève est régulièrement :
- moqué, bousculé, brimé et qu'il est mis a l'écart par les autres élèves ;
- victime de faits similaires sur Internet ;
Vous devez avoir conscience que cet enfant peut être victime de harcèlement, ce qui peut, pour lui, avoir des conséquences graves.
Que pouvez-vous faire ?
Il faut en parler pour trouver des solutions !
• avec un membre de l'équipe éducative et notamment le chef d'établissement, son adjoint ou la CPE

Vous êtes parent de victime

Si votre enfant subit des violences verbales, physiques et/ou morales de facon répétée (bousculades, vols, surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades...), il est victime de harcèlement. Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par e-mail, on parle alors de cyberharcèlement. Personne ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !
Que faut-il ne pas faire:
- Dire à votre enfant que cela n'est pas grave et que cela va passer avec le temps. Plus nous réagissons vite plus le problème est facile à régler.
- Tenter de régler le problème vous même en intervenant directement auprès de la famille ou de l'élève concerné, généralement cela n'a pour effet que d'aggraver la situation, vous ne serez pas là ensuite pour éviter les "représailles".
- Garder le silence parce que votre enfant vous le demande: il est normal qu'il ait des craintes quant aux "représailles" s'il en parle à un adulte du collège, vous devez savoir qu'il n'y en a jamais.

Que pouvez-vous faire ?
Il faut en parler pour trouver des solutions !
- Demandez un rendez-vous au collège, ou téléphonez à la CPE pour lui faire part de vos craintes, expliquez dans les détails les problèmes vécus par votre enfant.
- Accompagnez votre enfant s'il exprime des réticences à ce que vous interveniez, pour le rassurer, et dîtes lui que nous avons l'habitude de gérer ce type de situation.

Si la situation est avérée, lle collège proposera les mesures adéquates.
Les professionnels du collège sont le plus à même d'apporter des solutions adaptées pour résoudre le problème de votre enfant.

Retrouvez conseils et outils pratiques sur:

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE .GOUV.FR

3020 Service & appel gratuits